

**Réunion du Conseil d'administration
du Mercredi 05 mars 2025 à 15h00**
Délibération n°2025-02
Objet : Exercice 2024 – Budget principal
Approbation du compte financier unique

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SALAT, M. SAVELLI, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. CADAS.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme JARNOLE représentée par M. ARCE, Mme GONZALEZ représentée par M. CAILLET.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CAMPAGNE représenté par Mme TRILLES.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY, M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CALAS représenté par M. LEFEBVRE.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : M. FOUCHIER.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. ARSÉGUEL représenté par Mme GAVEN.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme LUMEAU-PRECEPTIS.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Contenu délibération

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil d'administration doit entendre, débattre et arrêter le compte financier unique 2024 établi en accord avec le Comptable public et afférent au budget principal de l'établissement.

Après présentation des données financières en rapport avec la clôture de l'exercice 2024, pour le budget principal de l'établissement, l'approbation du compte financier unique devant être réalisée en son absence, la Présidente se retire, et l'assemblée est présidée par Monsieur Patrick LEFEBVRE, 1^{er} Vice-président.

Le 1er Vice-président propose d'arrêter le compte financier unique afférent au Budget Principal, pour l'exercice 2024 comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	11 182 184,00€	Dépenses	289 055,75€
Recettes	12 077 263,76€	Recettes	701 566,12€
Résultat de l'exercice	895 079,76€	Résultat de l'exercice	412 510,37€
Excédent reporté	3 747 164,28€	Déficit reporté	-309 838,18€
Résultat global	4 642 244,04€	Résultat global	102 672,19€

Après examen du compte financier unique et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- d'approuver les résultats 2024 et d'adopter le compte financier unique 2024 du budget principal ;
- de donner mandat à la Présidente pour toute opération en lien avec l'exécution des points précédents.

Fait à Labège,

Le 05/03/2025



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ